

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/2005/ 0 2 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU MINISTRE DE
LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi Fondamentale ;
VU le Décret N°D/2004/ 081/PRG/SGG du 9 Décembre 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le Décret N°D/04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Monsieur **Ibrahima Sory TOURE** précédemment Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture est nommé Ministre dudit département en remplacement de Monsieur Cellou Dalein DIALLO, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 Janvier 2005



GENERAL LANSANA CONTE